

Avant la guerre, 40 milliards de francs-or ont été engloutis dans des emprunts étrangers, alors que la France n'avait affecté à ses colonies que 4 milliards d'emprunts à peine.

Et, d'accord avec M. Georges Bonnet à Stresa, M. Louis Marin constate, avec raison du reste, que tous les précédents emprunts de l'étranger, ou bien, sont *moratoriés à l'heure actuelle, ou bien se sont effondrés*.

M. Louis Marin a posé la *question de l'intérêt* de l'emprunt autrichien. M. Cot aurait dit à la Commission des Affaires extérieures de la Chambre que cet intérêt serait de 6 %.

« En tout bon sens », dit M. Louis Marin, « est-il possible
« qu'un gouvernement qui vient de faire une conversion
« portant sur 85 milliards de francs à 5 et 4,5 %, puisse
« garantir à l'Autriche un emprunt à 6 % ? En tout état
« de cause, le taux de cette garantie consenti à des étrangers
« pourrait-il être supérieur au taux imposé à nos épargnants nationaux ? »

L'orateur a critiqué *l'inopportunité du prêt à l'Autriche*, au moment où le gouvernement français devait prévoir l'emprunt de dix milliards à émettre en 1933. Cette inopportunité est encore aggravée par la détresse profonde de notre trésorerie, par le déficit de nos budgets et par le refus de payer l'Amérique.

« J'affirme qu'à l'heure actuelle nous ne sommes pas
« en mesure de consentir des prêts à des pays étrangers
« ou à les garantir. Nous devons ménager nos ressources
« pour nous et à la rigueur pour nos alliés. »

M. Louis Marin a repris le rapport de M. Rost Van Tonningen à la Société des Nations sur la situation financière de l'Autriche et il en a tiré des arguments diamétra-